

21. Juni 1944
125

B.24.25 C - E/Jw.

30560

Notice

pour Monsieur le Conseiller fédéral PILET-GOLAZ
Chef du Département Politique fédéral

Concernant : une demande du Département d'Etat à Washington tendant à instaurer un service d'information suisse en Hongrie chargé de prévenir l'extermination des Juifs.

Cette question a fait l'objet de notre notice No. 29584 et de votre réponse du 16 juin. Nous croyons devoir revenir sur l'affaire par la présente notice car le Ministre des Etats-Unis charge constamment Mr. Tait de nous demander dans quel sens il doit répondre aux instructions de Washington. Cette insistance nous place dans une situation embarrassante et nous nous demandons si dans ces conditions vous verriez une objection à ce que nous adressions à la Légation des Etats-Unis la notice suivante :

"Notice pour la Légation des Etats-Unis

Concernant : le memorandum A.I. No. 8668 du 13 juin 1944 relatif à l'augmentation de l'effectif du Service des intérêts étrangers de la Légation de Suisse à Budapest.

Le Département Politique fédéral a soumis à un examen approfondi la question de l'adjonction au personnel de la Légation de Suisse à Budapest d'agents suisses qui seraient chargés de surveiller dans toute la Hongrie et de prévenir l'exécution des mesures décrétées contre les Israélites. Il en est venu à la conclusion que pour des raisons de principe et afin d'éviter des difficultés au Service chargé de la sauvegarde des intérêts étrangers et en particulier américains en Hongrie, l'envoi d'observateurs suisse ne peut être envisagé."

de Pury

Berne, le 21 juin 1944.

